RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Canton des COTEAUX DE MOSELLE

VILLE DE MOULINS-LÈS-METZ

Département de la Moselle

Arrondissement de METZ

Nombre des Membres du Conseil Municipal élus : 29

Nombre des Membres en fonction : 29

Nombre des Membres qui ont assisté à la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 19
(Madame Armelle CHAMPLON ne participe pas au vote)

Convoqués le :
21/02/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-SEPT FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.
Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Michel LEICK, Monsieur Francis GUEHERY

Etaient absents : Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS, Madame Vanessa CARRARA.

Absents ayant donné pouvoir :
Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.
Monsieur Yann MAUCOURT, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric RENAUDAT.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc PINAULT

=-=-=-=-=-=-=-=-=

POINT 2024 -11- Subvention 2024 au Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

La Municipalité entend poursuivre son effort de solidarité avec un soutien renouvelé à l'action du C.C.A.S., outil privilégié de la politique municipale d'aides pour l'accompagnement des publics les plus en difficulté.

Les aides se composent principalement de secours financiers divers touchant les aides alimentaires, les aides à l'énergie, les aides au règlement de factures.

Compte tenu des dépenses et recettes de l'année 2023, il apparaît que le résultat cumulé est inférieur à 20.000,00 €.
Pour rester dans un budget équivalent aux années antérieures, une subvention de 47.000,00 € permettrait au Centre communal d'Action Sociale d'assurer ses activités en 2024.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention de 47.000,00 € au C.C.A.S. pour l'exercice 2024.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024 de la commune et que la subvention sera versée en deux acomptes.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 27/02/2024

Le secrétaire de séance,
Marc PINAULT

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

MAIRIE DE MOULINS-LES-METZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240227-2024-11-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2024
Notification : 05/03/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.